

info MAIRES Association des Maires du Finistère

Votre Contact:

Association des Maires du Finistère 1, rue Parmentier - 29200 BREST

Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71

Mel: amf29@wanadoo.fr www.amf29.asso.fr

En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 15 mai dernier :

Mai

Le 29, réunion de Conseil d'Administration de l'AMF 29 - Châteaulin

Juin

Les 8 et 9, participation de la directrice à la réunion trimestrielle des directeurs du réseau AMF Paris

Le 9, rencontre avec le directeur régional de Dexia-Crédit Local - Brest

Le 10, réunion avec MM. PAGES et LE REUN, médecins correspondants finistériens du programme national nutrition santé et municipalités - Brest

Le 10, rencontre entre le Président JONCOUR et M. CROGUENNEC DDEA 29 sur le devenir de l'ingénierie publique - Brest

Le 15, réunion du comité de pilotage du Pôle formation UBO - AMF 29 - CDG 29 - CNFPT

Le 17, participation du Président et de la directrice de l'AMF 29 au déjeuner de travail organisé par La Poste, avec les Présidents d'Associations de Maires de Bretagne et les membres du CDPPT - Ploërmel

Le 18, rencontre avec le responsable collectivités et le directeur commercial de la Caisse d'Epargne - Brest

Le 23, participation du Président JONCOUR au déjeuner des Présidents d'Associations départementales de maires de France, à l'invitation de M. PELISSARD, Président de l'AMF - Paris

Le 23, participation de la directrice au pot de départ en retraite de M. René LE BRAS, chargé des collectivités ERDF

Juillet

Le 1ºr, réunion des DAD de Bretagne - Rennes. **Le 3,** 1ººº réunion de la mandature du groupe de travail «communes littorales» de l'AMF 29 - Plougastel-Daoulas

Le 7, signature du nouveau Document Général d'Orientation (DGO) en matière de sécurité routière (enjeux 2009-2012) - Quimper

Le 7, réunion entre l'AMF 29 et la Chambre d'agriculture du Finistère sur l'avenant à la charte «pour une agriculture partagée» - Brest

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site Internet : http://www.amf29.asso.fr

Le mot du Président

Entre crise et réformes : le maire, force de proximité

Thème du 92^{ème} congrès des maires et présidents de communautés de France

Vous êtes déjà plus de 70 finistériens inscrits à ce jour au prochain congrès national. C'est donc une belle délégation de la pointe Bretagne qui s'annonce les 17, 18 et 19 novembre prochains à Paris. En ces temps de turbulences économiques et sociales, le thème central «le maire, force de proximité» trouvera aisément de très nombreuses déclinaisons. Dans ces quelques lignes, j'en retiendrai pour ma part un seul aspect : le développement du lien social. C'est une expression un peu «fourre tout» et très en vogue, mais ô combien importante et d'actualité en période estivale, surtout lorsque l'on côtoie les familles qui ne pourront partir en vacances d'été ou ceux qui resteront seuls

«Faire du lien social une priorité en période de crise» : l'Association des maires de France se mobilise

Aux côtés de l'ODAS (Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée), l'AMF a lancé officiellement le 2 juillet les ateliers nationaux du Vivre Ensemble et de la Fraternité.

Le constat de départ de cette initiative est simple : «En cette période de crise .../... il est urgent de s'attaquer à toutes les formes de précarité. Or les maires, par leur proximité avec les concitoyens et les leviers d'actions dont ils disposent, sont des acteurs privilégiés du renforcement des liens sociaux».

Certes le Finistère est un département moins durement touché que d'autres par la crise, même si aujourd'hui des secteurs importants témoignent de graves difficultés. Cette nuance faite, il faut bien constater que chacune de nos 283 communes, qu'elles soient urbaines mais aussi rurales, doit aujourd'hui soutenir une frange de population fragilisée ou isolée. L'évolution des modes de vie n'a rien arrangé à l'affaire. La convivialité des villes et des villages n'est plus, depuis longtemps, une donnée de notre société mais bien un nouvel enjeu pour les élus. En témoignent le développement des initiatives communales ou intercommunales créatrices de liens entre les habitants.



Intervilles 2009 : l'équipe de Plougastel-Daoulas autour de Philippe Candeloro (Diffusion le 29 juillet - France 3)

Le soutien aux associations en constitue un autre volet : nous avons la chance d'avoir en Finistère une vie associative qui revêt une importance particulière ... une belle dynamique, mais là aussi largement soutenue par les municipalités !

Penser des lieux et des temps de convivialité : de la fête de quartier à ... «Intervilles»

Le rire et la gaieté n'ont pas besoin de financement, profitons-en!

Toutes les initiatives des élus en la matière sont à saluer et chacun pourra faire son marché dans le panel des offres estivales : noces bretonnes, jeudis du port, festival des chapelles, fêtes des brodeuses ou des pommiers, festival des vieilles charrues....

La liste s'avère impossible à énumérer ici tant le Finistère est foisonnant d'idées et d'initiatives ! Parmi les toutes dernières remarquées, celle de la représentation de la Bretagne à l'émission «Intervilles» par la commune de Plougastel-Daoulas. C'est certainement lourd d'organisation mais avec beaucoup de volonté et quelques partenariats, tout devient possible! La preuve par la fraternité de cette équipe intergénérationnelle mise à l'honneur télévisé avec au passage un peu de publicité... pour l'emblématique fraise et le drapeau breton!

Très cordialement, Jean René JONCOUR



La vie de l'association

Clin d'œil

Du dynamisme dans le Landerneau! Rencontre avec Jean-François JAOUANET.

Président de la Communauté de Commune du Pays de Landerneau –Daoulas (CCPLD)



Un détour par la CCPLD et une rencontre avec son Président permet de vérifier toute la véracité du propos annoncé en titre :

2^{ème} communauté du Pays de Brest, la CCPLD est présidée depuis 2008 par Jean-François JAOUANET, maire de la

Roche-Maurice. Une présidence active, axée bien sûr sur le développement économique, «cœur du métier», mais encore sur le tourisme, la protection de l'environnement, une politique forte de l'habitat (PLH voté en 2008), l'action sociale, et surtout accompagnée d'une volonté affichée d'assurer, aujourd'hui comme demain, la qualité de vie des 47 0000 habitants de ce pays qui regroupe pas moins de 22 communes.

Bien sûr, disposer d'un territoire hétérogène à la fois urbain, rural et littoral, à proximité directe de la voie express et disposant d'atouts touristiques, peut faciliter l'action intercommunale. Mais cela ne crée pas en soit une dynamique. Et c'est bien ici grâce à la volonté des élus intercommunaux qu'un contrat de territoire sera signé avec le Département à la fin de l'année ou encore que l'engagement avec le Pays de Brest dans une démarche de SCoT s'est doublé de la mise en place d'un schéma de secteur.

Les projets d'envergure ne manquent pas à la CCPLD, citons au passage dans le registre des services rendus à la population, le nouveau centre de secours sur les rails, tablant, in fine, sur 3 millions d'euros résiduels pour la collectivité (le service de secours et d'incendie étant l'une de ses compétences).

En parlant «euros» et donc «financement», la question de l'abandon annoncée de la taxe professionnelle est tout naturellement posée au Président JAOUANET. Et là le visage s'assombrit, fortement préoccupé par l'absence de lisibilité actuelle du projet de réforme. Une réelle inquiétude s'affiche : «il faut que les élus aient une marge de manœuvre et conservent les leviers pour mener leur propre politique sur leur communauté!».

Souhaitons que l'avenir le confirme et que les zones d'activités économiques, les hôtels d'entreprises, les pépinières d'entreprises du pays de Landerneau continuent sur leur lancée à assurer aux habitants le bonheur de vivre à proximité des beaux paysages de l'Elorn et des équipements de loisirs de cette communauté (centre aquatique Aqualorn, centre nautique de Moulin Mer...).

Les infos en bref

Réactivation du groupe de travail "communes littorales" de l'AMF 29

Prévu aux orientations de la mandature, le groupe de travail «communes littorales» vient d'être réactivé. Pour mémoire, le Finistère est le département hexagonal ayant le plus long linéaire de côtes et compte 124 communes littorales ou avec estuaires.



Le nouveau groupe de travail «d'aménagement durable dans les espaces côtiers» s'est réuni le 3 juillet à Plougastel-Daoulas

Sécurité routière en Finistère : l'AMF 29 mobilisée à l'occasion du nouveau document général d'orientation (enjeux 2009 - 2012)



Signature du nouveau document général d'orientation de la sécurité routière par Monsieur le Préfet du Finistère, Madame SIMON-GUILLOU, 1^{tre} Vice-Présidente représentant le Président du Conseil Général et Monsieur JONCOUR, Président de l'AMF 29

Lancés en 2008 sous la responsabilité du Préfet du département, les travaux d'élaboration du Document Général d'Orientation (DGO) en sécurité routière pour les années 2009 -2012 dans le Finistère ont réuni de nombreux acteurs, parmi lesquels figurait l'AMF 29.

Axé autour de cinq enjeux prioritaires (vitesse, alcool, jeunes, 2 roues motorisés et seniors), le nouveau DGO a été co-signé le mardi 7 juillet dernier par le Préfet du Finistère, la 1ère Vice-Présidente du Conseil général et le Président de l'AMF 29.

A votre agenda 2009

Le vendredi 2 octobre : Assemblée Générale à Châteaulin (16h30, horaire à confirmer)
Les 17, 18 et 19 novembre : 92^{ème} Congrès des Maires de France à Paris Expo sur le thème central de "Entre crise et réformes : le Maire, force de proximité".





La Préfecture et les services de l'État vous informent

Saison estivale 2009 : roulons en sécurité

En matière d'accidentologie, le Finistère connaît un début d'année 2009 globalement plus favorable qu'en 2008 avec une baisse de 23 % des accidents et de 41 % des tués sur la route (sur cinq mois), mais nous ne devons pas baisser la garde car les mêmes facteurs aggravants sont toujours à l'œuvre et les mêmes catégories d'usagers continuent à être touchées :

- ainsi la vitesse reste la cause principale de 25 % des tués sur nos routes finistériennes depuis le début de l'année et l'alcool et les stupéfiants sont présents chez 20 % des tués.
- de plus, un quart des tués depuis janvier ont moins de 24 ans, et un tiers des tués sont des usagers vulnérables : 2 roues et piétons.

A l'aube des grandes migrations estivales, le préfet Pascal MAILHOS lance un appel au respect des conseils de prudence sur les routes et sait compter sur l'implication des élus pour relayer ces messages qui sauveront des vies :

- respecter les vitesses: 1 % d'augmentation entraîne 4 % de tués en plus, les excès ne font rien gagner et risquent de faire perdre la vie.
- modérer sa consommation d'alcool : penser à se tester, ne pas absorber de substances psychotropes.

Respecter les règles pour les longs trajets

- faire une pause toutes les deux heures,
- installer et attacher les enfants sur des sièges autos adaptés à leur âge,
- se munir d'un gilet réfléchissant et d'un triangle :
 - le gilet doit être porté par le conducteur avant de sortir du véhicule, de nuit comme de jour, à la suite d'un arrêt d'urgence,

 le triangle doit être placé sur la chaussée à 30 mètres au moins avant le véhicule ou l'obstacle à signaler. En sortie de virage, installer le triangle en avant du virage. L'allumage des feux de détresse est obligatoire.

Préparer son déplacement et s'informer :

- étudier son itinéraire avant de prendre la route,
- se renseigner sur les prévisions météo pour l'ensemble du trajet,
- prendre connaissance des conditions de circulation et de trafic.

Deux roues motorisées : rester vigilants,

- Penser aux équipements de sécurité (casque et gants), même s'il fait chaud,
- Au guidon : penser qu'un imprévu peut toujours surgir d'une voie de traverse ou d'un virage masqué.

En direct avec le Conseil Général

Une politique départementale en faveur des hébergements touristiques

L'Assemblée départementale a adopté de nouveaux dispositifs d'aides aux hébergements touristiques, qui renforcent de manière conséquente nos soutiens.

En lien avec le nouveau schéma départemental de développement touristique, adopté en juin 2008, et l'Agenda 21 qui préconise de «renforcer le tourisme, secteur important de l'économie finistérienne, par l'intégration des principes du développement durable», les objectifs se déclinent autour de plusieurs thématiques prioritaires :

- La mise aux normes sécurité (2011) et accessibilité pour les personnes handicapées (2015), qui s'imposera aux hôtels
- L'équilibre économique des territoires, pour que l'ensemble du Finistère bénéficie du fait touristique*
- De nouvelles aides pour les investissements effectués par l'hôtellerie de plein air, liés aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables, aux aménagements paysagers ...
- Des taux majorés pour les investissements déjà éligibles

Le Conseil général adapte son enveloppe budgétaire de façon significative :

- $lackbox{ Le volume global passe, sur une durée de trois années, de 600 000 € à 900 000 €$
- Le plafond des subventions pour l'hôtellerie passe de 30 000 € à 50 000 €
- Le plafond des subventions pour les villages de vacances passe de 80 000 €
 à 100 000 €
- Une aide bonifiée pour les hébergements locatifs et les chambres d'hôtes créés sur les territoires en déficit quantitatif, quand il n'existe pas de structure hôtelière*

Renseignements : DDEI, service d'appui à l'économie et à l'emploi Maison du département à Quimper – 02 98 76 20 20

(*) les cartes de zonage sont disponibles sur le site internet du Conseil général www.cg29.fr, rubrique économie & insertoin

L'agenda du Conseil général Un RV participatif - La mobilité des Finistériens

Mercredi 16 septembre, de 14h00 à 17h00, Maison du département à Quimper

Deux tables rondes pour débattre :

- Comment adapter les infrastructures et modes de déplacement pour un territoire attractif, dynamique et solidaire ?
- Diversifier les modes de transports, partager les usages

Avec Pierre Maille, Président du Conseil général – Chantal Simon-Guillou, Première Vice-présidente, chargée des territoires et de l'environnement, ainsi que des élus régionaux, municipaux, intercommunaux, des transporteurs, des responsables d'Agence Technique Départementale...

Pour évoquer :

- La prise en compte des déplacements dans les politiques d'aménagement du territoire (SCOT, contrats de territoires, schémas de déplacements etc.)
- L'impact des équipements structurants : LGV Brest-Quimper-Paris, liaison Quimper-Nantes, RN164, la réduction des temps de traiets. la mise en œuvre de l'intermodalité
- Les projets routiers du Conseil général, les missions des A.T.D, l'entretien et la sécurisation
- Le développement des transports collectifs et des transports doux : les choix du Conseil général avec le réseau Penn-ar-Bed (tarifs, identification, services d'information aux usagers, accessibilité des transports etc.), itinéraires vélo, Plans de Déplacements d'Entreprises, en lien avec BMO et Quimper Communauté







La page des Parlementaires

Le Grenelle de l'Environnement doit vivre dans nos politiques publiques!

Par Annick Le Loch. députée du Finistère, secrétaire de la Commission des Affaires Economiques



Mercredi 17 juin 2009, l'Assemblée a achevé l'examen en seconde lecture du projet de loi «relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement». Depuis juillet

2007, autour du Grenelle, la société française a fait le choix d'un développement économiquement, écologiquement et socialement durable. A l'issue de son adoption définitive, cette loi devra irriguer l'ensemble de nos politiques publiques si l'on veut que soit traduite toute son ambition.

Un mot du débat parlementaire d'abord. L'Assemblée nationale a eu à examiner un texte d'une nature particulière, fruit d'un travail et d'une mobilisation considérables : 5 collèges représentant l'ensemble de la société civile, 53 réunions des groupes de travail, plus de 1 000 pages de rapport. Il s'agissait donc pour le gouvernement et pour le Parlement, de relever un vrai défi ; écrire la loi en demeurant fidèles sinon à la lettre du moins à l'esprit du «Grenelle».

La première lecture fut ouverte et longue. En 2008, pas moins de seize séances publiques ont été consacrées au texte contre seulement sept un an plus tard. Le texte fut ainsi enrichi par une centaine d'amendements de l'opposition portant sur l'urgence écologique, l'inversion de la charge de la preuve, le pilier social, l'apport majeur de l'Outre-Mer ou la maîtrise de la consommation énergétique.

Un mot de la portée du texte ensuite. Pour répondre aux enjeux, le Grenelle doit irriguer nos politiques publiques. Il est désormais inscrit dans la loi que celles-ci doivent être arbitrées «en intégrant leur coût pour le climat». Ainsi, les dépenses énergétiques liées aux déplacements ne peuvent plus être négligées. C'est un argument législatif de poids pour les élus locaux qui sont amenés régulièrement à défendre le

service public de proximité : hôpitaux, tribunaux, services administratifs et postaux...

Par ailleurs, les collectivités locales se voient confier un rôle important. Par leur savoir-faire, par l'échange des bonnes pratiques, par leur liberté d'action autant que par leur souplesse de gestion, les collectivités locales ont déjà démontré qu'elles sont de formidables foyers d'innovation. La multiplication des agendas 21 en est un des meilleurs symboles. Transports, plans climat énergie territoriaux avant 2012, plans de rénovation des bâtiments publics et des logements sociaux, bilans en émissions de gaz à effet de serre, préservation des milieux naturels, gestion des déchets...les collectivités territoriales joueront un rôle-clé.

Cette capacité d'initiative ne peut malheureusement vivre sans ressources financières et les interrogations sont ici trop nombreuses. Je reprendrai les mots de conclusion du rapport 2009 de l'Observatoire des finances locales présenté le mardi 7 juillet au Comité des finances locales : «Les incertitudes sont fortes en matière de réforme des finances locales : taxe professionnelle, dotation de solidarité urbaine, avenir du FCTVA... De telles interrogations, auxquelles s'ajoutent celles qui concernent la profondeur et la durée de la crise, risquent d'impacter le moral et l'action des collectivités locales». Alors qu'elles se sont mobilisées dans le contexte de crise, les collectivités ressentent plus que jamais le besoin d'une meilleure lisibilité de l'évolution de leurs ressources. Dans mon esprit, le projet de loi Grenelle 2 ne pourra pas éluder la question des moyens et devra préciser davantage encore l'articulation entre l'Etat et les collectivités.

Ce sera tout l'objet du Grenelle 2. Il faudra alors rappeler que pour relever les défis du Grenelle, changer les habitudes, les pratiques humaines et les comportements individuels, les collectivités locales bénéficient d'un supplément d'efficacité et d'un atout unique : la proximité.

Responsabilités, Personnel, Patrimoine...

